

Pérennité des installations militaires à Besançon - Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, Député du Doubs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai une interpellation venant de M. le Député JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, c'est une interpellation dont le sujet est, me semble-t-il, important, il s'agit des menaces de cessation d'activités qui pèseraient -je parle au conditionnel- sur des établissements militaires de Besançon, c'est-à-dire l'Établissement Régional du Matériel et les Subsistances.

Depuis quelques mois on entend ça et là des rumeurs sur l'éventualité de suppressions de ces établissements sans que nous soyons naturellement saisis très précisément par l'autorité militaire. A ma connaissance, nous sommes confrontés pour le moment à des bruits. C'est pour tenter de clarifier un peu les choses que j'interviens ici ce soir et je crois dans l'intérêt général de notre ville.

Il s'agit, dit M. CHEVENEMENT, de rationaliser les implantations des régiments. Y a-t-il des contraintes budgétaires ? Peut-être, mais ce n'est pas pour autant que l'on doit également penser que c'est notre ville qui doit faire les frais, et lourdement les frais, de cette rationalisation.

De quoi s'agit-il exactement ? Je dis que ce sujet est important car si on examine ce que représentent ces établissements, notamment en terme d'emplois, nous constatons qu'il y a : l'Établissement Régional du matériel, 191 emplois, dont la très grande majorité sont des emplois civils, les Subsistances Militaires, où il y a 47 emplois civils. L'ensemble de ces deux établissements représente plus de 200 emplois civils et 180 familles. Je pense qu'on ne peut pas aujourd'hui, Monsieur le Maire, se contenter des réponses vagues qui sont faites aux interventions à l'attention de M. CHEVENEMENT que vous-même avez d'ailleurs menées, ainsi que d'autres personnalités.

Nous ne pouvons pas nous contenter aujourd'hui de réponses vagues sans engager un débat, sans faire peut-être une pression forte auprès d'autorités militaires, pour que ces établissements demeurent à Besançon. En effet, quels seraient les sites de substitution ? Nous savons que ces établissements sont proches de régiments, notamment de Valdahon, rappelons que plus de 60 à 70 régiments chaque année sont envoyés faire des manœuvres au camp du Valdahon, rappelons également qu'à Besançon le régiment du Génie a un matériel important, donc que ces appuis logistiques sont tout à fait nécessaires.

Le problème de l'implantation géographique nous paraît donc être un faux problème, d'autant qu'on susurre qu'éventuellement ces établissements glisseraient vers l'Est, on pourrait choisir dit-on entre Dijon et Belfort ! S'il y a un problème d'implantation géographique, je pense Monsieur le Maire que Besançon est fort bien placée entre Dijon et Belfort, mais je ne vois pas pourquoi on ferait glisser ces établissements vers Belfort alors qu'on sait très bien qu'il faudrait construire des bâtiments à Belfort qu'à Besançon nous avons ces bâtiments.

Je pense que nous devons tous réagir, c'est l'intérêt général de cette ville. Je vous proposerai donc une motion et je souhaite que le Conseil Municipal se retrouve sur ce terrain comme sur d'autres elle l'a démontré ce soir. Le texte pourrait en être le suivant, si vous me permettez de le dire, je vous le sou mets : *«Des rumeurs persistantes de suppressions de l'Établissement Régional du Matériel et des Subsistances Militaires provoquent l'inquiétude des personnels depuis de nombreux mois.*

Le Ministre de la Défense interrogé sur ce sujet à plusieurs reprises n'apporte pour l'heure aucun élément de réponse, laissant planer ainsi un doute de plus en plus sérieux.

Le Conseil Municipal de Besançon relève avec vigueur les conséquences néfastes qu'aurait une telle décision :

- suppression de plus de 200 emplois civils et de 40 postes militaires,

- *répercussions sur l'économie générale de notre cité, 181 familles étant touchées,*
- *surcoût de fonctionnement des régiments basés à Besançon et Valdahon...*

En effet, ces régiments -ceci hors motion- je fais une parenthèse pour expliquer cette phrase : la suppression des établissements de matériel va générer un surcoût de fonctionnement de ces régiments et un jour ou l'autre on nous dira : oui mais ces régiments seraient peut-être beaucoup mieux près des établissements régionaux de matériel Monsieur le Maire, alors je crains beaucoup que, quatrième point développé dans mon intervention, que ce soit la porte ouverte à d'autres départs, ce que nous ne voulons absolument pas. Je poursuis :

...Le Conseil Municipal juge inacceptable que ce transfert s'opère au détriment de notre capitale régionale, alors qu'aucun argument géographique, technique ou économique n'est réellement avancé aujourd'hui.

En conséquence, le Conseil Municipal s'oppose formellement à tout départ de ces établissements militaires et demande à M. Robert SCHWINT, Député-Maire de Besançon, de faire connaître cette prise de position à M. le Ministre de la Défense, et d'obtenir de lui toutes assurances nécessaires».

Voilà Monsieur le Maire la prise de position qui me paraît tout à fait utile aujourd'hui pour ce que l'on sorte des rumeurs qui aujourd'hui ne débouchent pas sur un débat et on peut penser que ceux, finalement, qui tâtent le terrain pour savoir s'ils peuvent faire une suppression ici ou là se disent Besançon ça ne bouge pas, on y va, on supprime alors je crois que nous devons bouger et nous devons nous mobiliser et le faire savoir, voilà le sens de mon interpellation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie, j'accepte tout à fait que cette motion soit votée dans un instant par l'unanimité du Conseil Municipal, cela rejoindrait tout à fait les efforts que je déploie depuis janvier 1989, donc depuis plus d'un an, premièrement pour obtenir des précisions, mais il y a le secret Défense qui m'est souvent opposé, et pour essayer de faire en sorte que les projets d'armée 2000 etc. ne touchent que le moins possible la garnison de Besançon.

Je vous signale simplement pour que vous le sachiez, que depuis le 16 janvier 1989, je suis en relation avec les délégués syndicaux de la CGT et du Syndicat Autonome de l'ERM qui sont déjà venus me voir en janvier et qui m'ont permis de faire une première intervention auprès du Ministre de la Défense pour connaître son point de vue.

J'ai eu le 20 janvier une réponse évasive, j'ai repris ma plume le 6 avril puis le 19 mai pour renouveler la pression auprès du Ministre de la Défense et j'ai eu, après le 10 mai, une nouvelle réponse encore évasive, ce qui m'a incité à me rendre dans les services du Ministère de la Défense pour débattre de ce dossier de Besançon. J'ai été reçu par un directeur de service qui m'a indiqué que rien n'était encore ficelé mais qu'il y avait de fortes chances, pour des raisons budgétaires, qu'on réduise notamment le nombre d'établissements du matériel dans l'Est. Pour l'instant il y en a trois : il y a Dijon, Besançon et Belfort qui sont trois ERM. Belfort est une annexe de Besançon et dans les propositions du Ministère de la Défense, au lieu de 3 il en fallait 2 seulement pour l'ensemble de cette région. Où seront les deux ? Nous ne le savons pas encore pour l'instant.

C'est donc une affaire que j'ai suivie de très près et j'ai reçu récemment encore les représentants syndicaux et de l'ERM et de l'Établissement des Subsistances, vous avez raison il y a à l'ERM 181 familles civiles qui y travaillent, dont 94 d'ailleurs résident à l'extérieur, c'est pour cela qu'il serait bon d'ajouter non seulement la Ville mais l'agglomération dans la motion que vous proposez et ces familles sont pour l'instant dans l'inquiétude parce qu'elles ne savent pas ce qu'elles vont devenir, car il n'y a rien de précis à ce sujet.

J'ai également reçu les représentants de Établissements de Subsistances où 45 personnes civiles travaillent également et où elles se demandent également ce qu'elles vont devenir, est-ce Belfort, est-ce Valdahon ?

Je crois que devant ce problème, il est nécessaire que le Conseil Municipal soit unanime pour appuyer la proposition qui nous est faite, d'autant plus que j'ai une nouvelle intervention à faire la semaine prochaine mais cette fois non plus au Ministère de la Défense mais au niveau du Premier Ministre, donc vos m'aidez en votant. Mme FOLSCHWEILLER pour une explication de vote.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui on nous a toujours refusé de débattre sur une interpellation...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, c'est dans notre règlement, je regrette.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne vote pas ce soir une motion dont on n'a pas été informé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais moi non plus !

Mme FOLSCHWEILLER : Je vous demande de voter la motion sur le texte que je viens de dire avant, sur les suppressions de postes dans les écoles...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous n'avez pas présenté de motion ! On me présente une motion, je l'écoute attentivement, elle me convient, vous il vous faut 15 jours pour réfléchir, prenez 15 jours !

M. PIERLOT : Je voulais simplement dire que nous nous abstiendrons sur cette motion, préférant débloquer beaucoup de crédits pour les écoles plutôt que pour l'armée.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Peu importe, tout le monde appréciera ! Il n'y a pas d'autres demandes d'explications ? ...Le groupe des Verts s'est déjà exprimé par la voix de Mme FOLSCHWEILLER, je ne veux pas, Monsieur NACHIN, entamer un débat, ce n'est pas dans le règlement !

Je mets donc aux voix la motion suivante :

«Des rumeurs persistantes de suppressions de l'Établissement Régional du Matériel et des Subsistances Militaires provoquent l'inquiétude des personnels depuis de nombreux mois.

Le Ministre de la Défense interrogé sur ce sujet à plusieurs reprises n'apporte pour l'heure aucun élément de réponse, laissant planer ainsi un doute de plus en plus sérieux.

Le Conseil Municipal de Besançon relève avec vigueur les conséquences néfastes qu'aurait une telle décision pour notre ville et son agglomération :

- suppression de plus de 200 emplois civils et de 40 postes militaires,
- répercussions sur l'économie générale de la Ville et de l'agglomération , 181 familles étant touchées,
- surcoût de fonctionnement des régiments basés à Besançon et Valdahon,
- portes ouvertes à d'autres départs.

Le Conseil Municipal juge inacceptable que ce transfert s'opère au détriment de notre capitale régionale, alors qu'aucun argument géographique, technique ou économique n'est réellement avancé aujourd'hui.

En conséquence, le Conseil Municipal s'oppose formellement à tout départ de ces établissements militaires et demande à M. Robert SCHWINT, Député-Maire de Besançon, de faire connaître cette prise de position à M. le Ministre de la Défense, et d'obtenir de lui toutes assurances nécessaires».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 2 Conseillers votant contre et 4 s'abstenant, la motion qui lui est présentée.